

- b) s'efforceront de coordonner les activités internationales de manière à fournir un soutien de qualité aux entreprises de la Saskatchewan travaillant à l'étranger. On envisagera l'occupation commune de bureaux à l'étranger, sous réserve des ressources existantes et des avantages qu'une telle formule peut procurer au Canada et à la Saskatchewan;
 - c) coordonneront l'élaboration et l'application de programmes de promotion du commerce tels que Nouveaux exportateurs vers les États frontaliers (NEEF), Nouveaux exportateurs vers le Mexique (NEWMEX), le Programme de développement des marchés d'exportation (PDME) et autres programmes, le cas échéant;
 - d) échangeront l'information sur les programmes d'aide à la mise en marché, tels que les listes de clients, les résultats d'évaluation et les résultats de projets. Le PDME et le Fonds de développement des marchés et des produits de la Saskatchewan sont des exemples des programmes qui feraient l'objet d'un partage de l'information;
 - e) examineront les conséquences et la faisabilité d'une exécution du PDME par la Saskatchewan;
 - f) conjugueront leurs efforts, au Canada et à l'étranger, pour aider les entreprises de la Saskatchewan à mieux se positionner pour soumissionner les projets financés par les institutions financières internationales;
 - g) s'efforceront de résoudre les questions d'accès aux marchés étrangers. Pour garantir l'accès des produits de la Saskatchewan aux marchés internationaux, les Parties veilleront à ce que les intérêts des exportateurs de la Saskatchewan soient pris en considération lorsque les positions du Canada seront définies durant la négociation d'accords bilatéraux ou multilatéraux; et
 - h) examineront la possibilité de rattacher la stratégie et les initiatives de la Saskatchewan avec les activités des autres provinces de l'Ouest, de manière à consolider des projets intéressant tout l'Ouest canadien.
8. Le MAECI apportera, par l'entremise de ses missions canadiennes à l'étranger, et dans les limites de ses ressources, un soutien aux entreprises participant à des événements parrainés par la Saskatchewan, qui sont indiqués dans la SCCI, les plans connexes des missions ou autres instruments déterminés par les Parties.
9. Par l'entremise de ses missions canadiennes à l'étranger, le MAECI fournira, là où c'est possible et approprié, des services de liaison aux fins des activités de communication, de commercialisation et de relations publiques présentant de l'intérêt pour la Saskatchewan, et il exposera et distribuera les instruments de promotion de la province. Les missions canadiennes à l'étranger fourniront régulièrement aux Parties, sur demande, des renseignements non classifiés sur les activités politiques et économiques intéressant la Saskatchewan. Elles fourniront à la Saskatchewan des listes indiquant les adresses de contacts sur leurs territoires respectifs ou recommanderont des firmes de publipostage.
10. Le MAECI organisera des visites régulières en Saskatchewan de membres du personnel des missions canadiennes à l'étranger.